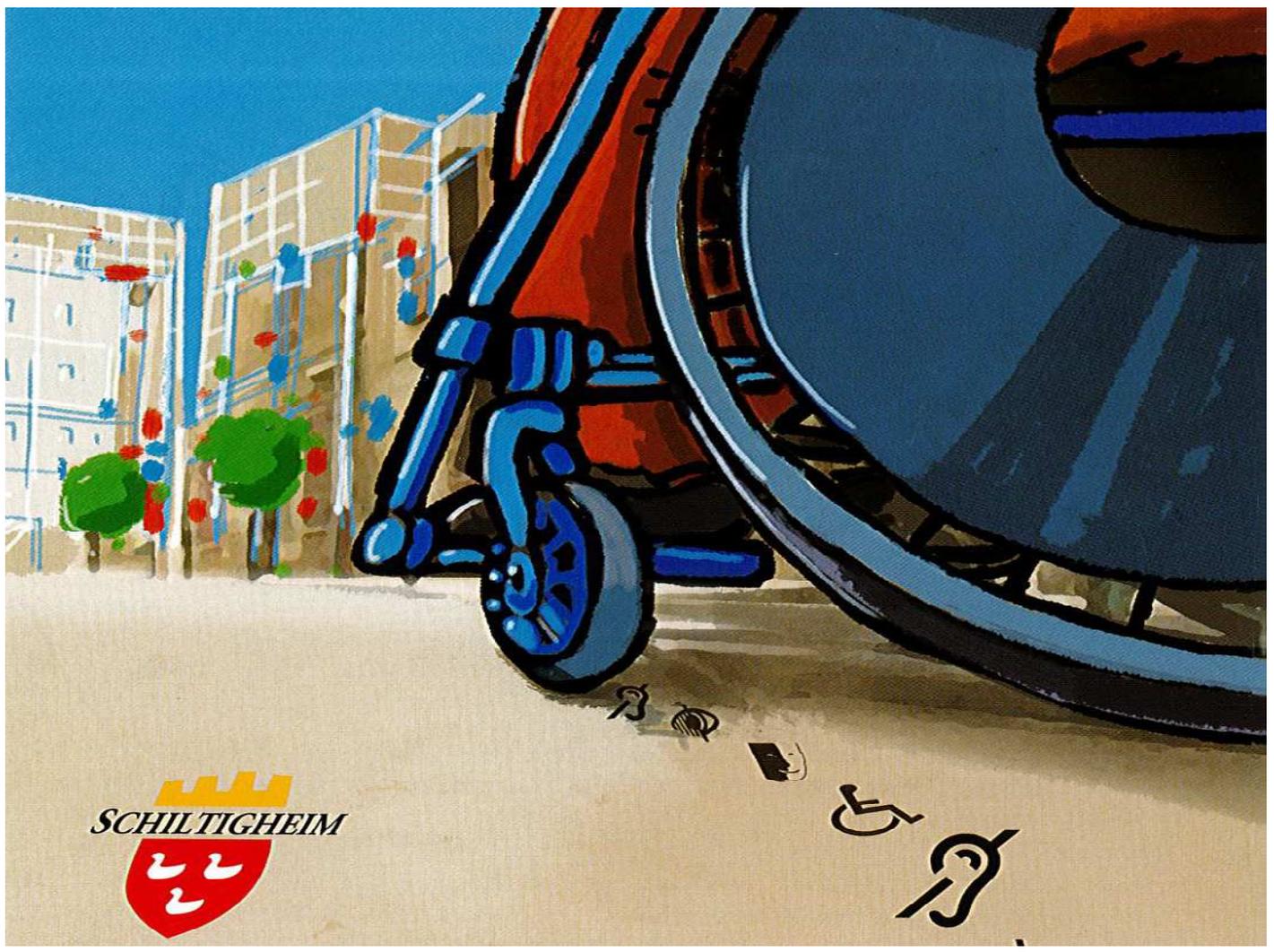


CHARTRE VILLE ET HANDICAP 2 DE LA VILLE DE SCHILTIGHEIM



Une personne handicapée est une personne à part entière. Elle est ordinaire, parce qu'elle connaît les besoins de tous, dispose des droits de tous, et accomplit les devoirs de tous. Elle est singulière, parce qu'elle est confrontée à plus de difficultés que les autres citoyens (UNAPEI 1997)

DISPOSITIONS LEGISLATIVES

Vu le préambule de la constitution de 1958 et sa référence à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789,

Vu la loi n°75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées,

Vu la Résolution 48/96 de 1994 dite « égalité des chances » de l'Organisation des Nations Unies,

Vu le décret 94-86 du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation, des établissements et installations recevant du public, modifiant et complétant le code de la construction et de l'habitation et le code de l'urbanisme,

Vu la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de soins,

Vu l'intégration au Réseau Charte "Ville amie des enfants" en juin 2007 lancée par l'UNICEF et l'association des Maires de France en 2002,

Vu la délibération du 27 janvier 2009 : adhésion de la Ville de Schiltigheim à l'Association Internationale des Villes Educatrices et au Réseau Français des Villes Educatrices,

Vu la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

PREAMBULE

La loi du 11 février 2005 est l'une des principales lois sur les droits des personnes handicapées, depuis la loi de 1975.

L'article 2 de cette loi rappelle les droits fondamentaux des personnes handicapées et donne une définition du handicap :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

La nouvelle législation organise de manière systématique l'accès des personnes handicapées au droit commun ; elle adapte celui-ci ou le complète par des dispositifs spécifiques afin de garantir, en toutes circonstances, une réelle égalité d'accès à l'école, à la formation, à l'emploi, au logement, aux soins, aux transports, à la culture aux sports et aux loisirs, et plus généralement à la cité.

La « **Charte Ville et handicap** » constitue un ensemble de principes destinés à favoriser la participation des personnes en situation de handicap à la vie de notre cité. Elle formalise, au-delà des obligations réglementaires, l'engagement de la municipalité à donner à chacun de ses concitoyens, handicapé ou non, les moyens de vivre avec les autres. Cette démarche doit être permanente, globale et cohérente dans sa mise en œuvre. Elle vise l'ensemble des compétences de la municipalité, mais également celles des partenaires qui interviennent sur le territoire communal.

En 2010, la Ville de Schiltigheim a signé avec 25 partenaires institutionnels et associatifs la première charte « Ville et Handicap » pour une durée de 5 ans.

Le bilan de cette première charte est riche en réalisation d'actions municipales et associatives dans tous les domaines de la vie.

Afin de poursuivre et amplifier ces engagements, la deuxième charte « Ville et Handicap » est élaborée par la Commission Extra-municipale du Handicap (CEMH), composée d'élus et de partenaires œuvrant pour l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Nous vous proposons, ci-dessous, une nouvelle charte comprenant l'ensemble des propositions d'actions émanant du travail de la CEMH et définissant la politique que la Municipalité s'engage à mener dans tous ses champs de compétences et dans tous les domaines de la vie de nos concitoyens atteints de handicap.

La Ville entend ainsi **changer le regard** sur le handicap en favorisant l'accès à tout pour tous et en améliorant le **mieux vivre ensemble** dans la cité.

1. ACCUEIL DES PERSONNES HANDICAPEES DANS LES SERVICES MUNICIPAUX

Nos équipes sont
à votre disposition



Le Bureau du Handicap accueille, informe et oriente les personnes porteuses d'un handicap et leurs proches vers les organismes de tutelle.

ACTIONS REALISEES

- **Création du Bureau du Handicap, géré par un agent à temps complet**
- Le Bureau du Handicap a depuis sa création en 2008 :
 - Traité plus de 1500 demandes,
 - Participé à la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (CIPA) pour les questions de l'accessibilité du cadre bâti, des transports, de la voirie, des espaces publics et des logements. Ces délégués sont de la compétence de l'Eurométropole,
 - Recherché des fonds pour les travaux d'accessibilité de l'Hôtel de Ville,
 - Favorisé la formation de plus de **200 agents municipaux** à « l'accueil de personnes handicapées et au travail avec des agents en situation de handicap »,
 - Participé aux colloques, conférences, forums, etc.

OBJECTIFS

- **Le Bureau du Handicap s'engage à poursuivre les actions inscrites dans la 1^{ère} Charte et propose de:**
- **Assurer** la sensibilisation du personnel chargé de l'accueil des usagers aux différentes spécificités de handicap,
- **Organiser** la formation en Langue des Signes Française (LSF) avec le Centre National de la Fonction Publique (CNFPT) et en langage Facile à Lire et à Comprendre (FALC) avec l'Association des Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales (AAPEI),
- **Travailler** en transversalité avec les services municipaux, les partenaires associatifs et institutionnels afin de multiplier les solutions d'accueil et d'accompagnement,
- **Continuer** à aider et à soutenir les associations au service des personnes porteuses de handicap dans leurs différentes demandes (administratives, financières, logistiques, etc.),
- **Apposer** des pictogrammes dès que l'accessibilité sera effective, dans les services municipaux, au fronton de la Mairie et aux Etablissements Recevant du Public (ERP).

2. ACTIONS DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATIONS



Le droit à l'information

L'accès à l'information et à la communication favorise la participation de la personne handicapée à la vie de la cité. L'information adaptée lui facilite le quotidien.

ACTIONS REALISEES

- **Création du Guide Pratique du Handicap**
- Organisation d'une Semaine dédiée au handicap lors de la signature de la charte « Ville et Handicap »
- Organisation de la Journée d'animations et d'ateliers consacrée aux 4 types de handicaps dans le cadre de la Semaine des Droits de l'Enfant
- Réalisation des fresques avec les résidents de la Structure d'activités de jour et d'hébergement (SAJH): Opération "Reg 'art citoyen, reg 'art sur soi"
- Visites de l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) et de l'association Régionale l'Aide aux Handicapés Moteurs (ARAHM) par les Conseillers Municipaux Enfants (CME)
- Mise en place d'une permanence en Langue des Signes Française à l'hôtel de Ville
- Présence d'un traducteur en langue des signes aux réunions publiques
- Traduction en version sonore du Schilick infos sur le site www.schiltigheim.fr
- Communication des actions du Bureau du Handicap sur les différents sites

OBJECTIFS

- **Réactualiser** le Guide Pratique du Handicap
- **Créer** la version audio du Guide Pratique du Handicap
- **Favoriser** les supports de communication adaptés
- **Faciliter** l'accès au site et aux autres supports de communication par de nouvelles applications
- **Permettre** l'accès à « Tell m'y city » aux personnes handicapées
- **Sensibiliser** les enfants et les jeunes aux différents handicaps à travers des actions éducatives, sportives et culturelles (portes-ouvertes, visites des établissements spécialisés, etc.)
- **Mettre** le pictogramme sur les guides, les plaquettes et les affiches.

3. ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE ET PRISE EN CHARGE PRECOCE DES ENFANTS HANDICAPES



Accueillir tous les enfants, c'est permettre aux enfants en situation de handicap de grandir avec d'autres enfants.

ACTIONS REALISEES

- Création d'un espace d'accueil pour enfants porteurs de handicap à la halte-garderie du Centre socioculturel du Marais
- Accueil de plus de 60 enfants porteurs de handicap de moins de 6 ans dans les structures Petite Enfance
- Sensibilisation et formation du personnel aux différents types de handicap
- Mise à jour du « Guide pratique de la Petite Enfance » avec des renseignements utiles sur le handicap
- Développement du partenariat avec le Centre d'Action Médico-sociale (CAMSP), l'Etablissement Public de Santé Alsace Nord (EPSAN) et l'Unité Territoriale d'Action Médico-sociale (UTAMS) pour aider et orienter les parents vers les structures adaptées
- Travail de coordination entre les personnels de la Petite Enfance et le corps médical en cas de problèmes de développement ou de comportement
- La spécificité de l'accueil d'enfants handicapés et porteurs de maladies chroniques est intégré dans le projet d'établissement de toutes les structures (mise en place d'un projet d'accueil individuel)
- Les enfants porteurs d'un handicap sont prioritaires dans les structures
- Possibilité de maintenir en crèche et en halte garderie des enfants à la maturité insuffisante ou en attendant l'Auxiliaire de Vie Scolaire (accueil au-delà de 4 ans)
- Mise aux normes d'accessibilité et de sécurité des structures d'accueil de la Petite Enfance

OBJECTIFS

- **Poursuivre** les engagements inscrits dans la 1^{ère} charte
- **Inform**er les familles sur les missions des structures médico-sociales (CAMSP, CPEA-EPSAN, UTAMS...) pour mieux orienter les parents qui craignent le regard et la stigmatisation
- **Continuer** à former les professionnels de la Petite Enfance aux spécificités des différents types de handicap (assistants maternels, éducateurs de jeunes enfants, infirmières, puéricultrices, animateurs...).
- **Renforcer** le partenariat pour une meilleure prise en charge des enfants porteurs de handicap entre la municipalité, le CAMSP, le Centre Psychothérapeutiques Pour Enfants et Adolescents - l'Établissement Public de Santé Alsace Nord (CPEA-EPSAN) et les associations.
- **Mutualiser** les moyens, les ressources et les compétences entre partenaires
- **Adapter** les supports de communication (guides, plaquettes, affiches...)
- **Développer** de nouvelles pratiques thérapeutiques...
- **Créer** des aires de jeux adaptées dans les différents quartiers de la ville
- **Continuer** les travaux de mise aux normes d'accessibilité et de sécurité des structures de la Petite Enfance
- **Mettre** en place des permanences du Centre de Ressources « Petite Enfance et Handicap » à la Maison de l'Enfance

4. SCOLARISATION ET EDUCATION



Le droit à l'éducation et à la formation

Les enfants et les adolescents ont droit à une éducation et une scolarité en milieu ordinaire ou dans un établissement spécialisé.

A) SCOLARISATION

ACTIONS REALISEES

- Accueil d'enfants trisomiques à l'Ecole Paul BERT
- Accueil d'enfants déficients visuels à l'Ecole Paul BERT
- Accueil d'enfants autistes en classe d'inclusion scolaire (CLIS) dans les écoles Leclerc et Exen
- Accueil d'enfants atteints de handicap dans les écoles maternelles
- 34 enfants scolarisés sont accompagnés par 18 auxiliaires de vie scolaire (AVS)
- Accueil d'enfants en situation de handicap dans les cantines
- Mise aux normes d'accessibilité et de sécurité dans les nombreux établissements scolaires

OBJECTIFS

- **Encourager** et accompagner l'accueil de classes spécialisées intégrées dans les écoles de la commune en procédant aux aménagements et équipements adaptés (ex. : achat de mobiliers adaptés,...)
- **Sensibiliser** les enseignants, les encadrants (ATSEM, animateurs...) et les parents aux spécificités des handicaps par les actions éducatives et mutualiser les formations
- **Créer** des supports pédagogiques adaptés
- **Favoriser** des échanges avec les classes externalisées
- **Favoriser** la synergie entre les écoles publiques et les services spécialisés
- **Renforcer** la collaboration entre la ville et l'Education Nationale et mutualiser les moyens (AVS, ATSEM...) pour une meilleure prise en charge des enfants porteurs d'un handicap sur le temps de la cantine et les temps périscolaires et extrascolaires
- **Développer** les emplois d'Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS) dès que cela est nécessaire
- **Continuer** les travaux de mise aux normes d'accessibilité des établissements scolaires
- **Respecter** le calendrier des travaux de mise aux normes d'accessibilité et de sécurité inscrits dans l'Agenda d'Accessibilité Programmé (AD'AP)

B) EDUCATION

ACTIONS REALISEES

- Le Projet Educatif Local (PEL) a permis la mise en place du Programme de Réussite Educative (PRE) pour une continuité éducative des enfants en difficulté en partenariat avec l'Education Nationale, les associations et les parents.

OBJECTIFS

- Dans le cadre du Programme de Réussite Educative, **prendre** en compte tous les enfants en situation de fragilité, y compris ceux atteints de troubles handicapants et **proposer** un accompagnement individuel aux parents confrontés à ces difficultés
- Dans le cadre du Contrat Local de Santé 2, **organiser** des rencontres animées par des professionnels pour les parents confrontés à des difficultés éducatives et relationnelles avec leur enfant, afin de leur proposer un lieu d'écoute et de parole
- Par le biais de la commission pluri professionnelle, chargée d'analyser les situations, **venir en aide** à des enfants en souffrance, qui ne bénéficient d'aucune prise en charge

5. ENFANCE-JEUNESSE



ACTIONS REALISEES

- Création d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) à la Maison du Jeune Citoyen pour les enfants de 6 à 10 ans dont 4 places réservées aux enfants en situation de handicap
- Les actions du Conseil Municipal des Enfants (CME) et des Jeunes (CMJ) de Schiltigheim et toutes les actions favorisant l'intégration scolaire des enfants et des jeunes en situation de handicap ont été soutenues et encouragées à savoir :
 - la « Chasse aux tracas »
 - Discrimina Stop : reportage sur les discriminations et le handicap
 - Semaine des Droits de l'Enfant : Journée consacrée aux enfants et aux jeunes en situation de handicap:
 - "Handicap visuel, auditif, moteur ...action !", ateliers "Chemin de vie, sans vue", "Parcours du combattant", "Devin 'animaux" et "Handicapé toi-même"
 - Accueil des groupes d'enfants porteurs d'un handicap physique ou mental à l'exposition « Regards sur la Paix »
 - Visite de l'Etablissement de Service d'Aide par le Travail (ESAT) par les CME : Rencontres et échanges avec les adultes sur le lieu de travail
- **Remise du trophée de l'accessibilité au Conseil Municipal des Enfants de Schiltigheim**
- Création de fresques citoyennes sur les différents quartiers de la Ville avec l'artiste peintre Lakhdar MAAROUF et les résidents de la Structure d'activités de jour et d'hébergement (SAJH) en partenariat avec la Maison du Jeune Citoyen

OBJECTIFS

- **Renforcer**, si besoin, l'encadrement de l'accueil en péri et extrascolaire
- **Sensibiliser** le personnel encadrant aux spécificités des handicaps
- **Soutenir** les projets et les actions du Conseil Municipal des Enfants (CME) et des Jeunes de Schiltigheim (CMJ), en faveur du public en situation de handicap, par des visites des établissements spécialisés, des portes-ouvertes, des mises en situation, etc.
- **Favoriser** l'accès des enfants et adolescents porteurs d'un handicap aux projets et activités culturelles, artistiques et sportives de la Maison du Jeune Citoyen
- **Accueillir** des expositions d'associations et de personnes en situation de handicap et organiser des temps d'échange
- **Développer** des aires de jeux adaptées dans tous les quartiers de la ville
- **Poursuivre** les travaux de mise aux normes d'accessibilité et de sécurité des Etablissements Recevant du Public (ERP) et des Installations Ouvertes au Public (IOP)

6. TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS, AMENAGEMENT URBAIN ET CADRE BATI



Le droit de se déplacer librement

ACTIONS REALISEES

1) TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

- La Compagnie des Transports Strasbourgeois (CTS) s'est engagée dans une politique d'accessibilité pour tous et a mis progressivement aux normes la quasi-totalité de ses véhicules
- Tous les nouveaux bus et trams du réseau sont accessibles aux personnes en situation de handicap et à mobilité réduite : les véhicules disposent de 2 emplacements réservés aux fauteuils roulants, d'une rampe d'accès rétractable permettant l'accès direct depuis l'arrêt de bus, d'un système d'annonce sonore des arrêts, des écrans défilant les informations « infos sonores » et des portes avec ouverture automatique dans les bus et coulissantes dans les trams
- Les arrêts et les abris de bus du réseau sont aménagés selon la charte signée entre la CTS et les associations représentatives des personnes porteuses d'un handicap

2) AMENAGEMENTS URBAINS ET CADRE BÂTI

- Elaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad' AP) en 2015
- Réalisation des travaux de mise aux normes d'accessibilité et de sécurité de nombreux Etablissements Recevant du Public (ERP) et des Installations Ouvertes au Public (IOP)
- Participation active du Bureau du Handicap à la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (CIPA) pour les questions relevant du cadre bâti, des transports, de la voirie, des espaces publics et des logements délégués à l'Eurométropole
- Mise en œuvre des passages piétons, équipés de bandes d'éveil de vigilance aux intersections des rues perpendiculaires à la route de Bischwiller
- Création de 13 emplacements supplémentaires pour Personnes à Mobilité Réduite (PMR)

OBJECTIFS

1) TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

- **Poursuivre** la mise aux normes d'accessibilité des véhicules de transport public non conformes à la Réglementation
- **Adapter** la Navette Schilickoise aux personnes handicapées et aux personnes à mobilité réduite
- **Poursuivre** l'aménagement des arrêts et abris de bus
- **Prévoir** des arrêts et abris de bus adaptés dans les nouveaux aménagements urbains
- **Susciter** la formation des nouveaux conducteurs des transports en commun aux spécificités des handicaps
- **Développer** des actions de sensibilisation, d'information et de prévention sur les questions du handicap auprès des usagers des transports collectifs
- **Mettre** des vélos adaptés à la disposition des personnes à mobilité réduite dans le cadre du dispositif « vélhop » (ex. : tandem)

2) AMENAGEMENTS URBAINS ET CADRE BÂTI

- **Poursuivre** les travaux de mise aux normes d'accessibilité et de sécurité des Etablissements Recevant le Public (ERP) et des Installations Ouvertes aux Publics (IOP) programmés dans l'AD'AP sur 9 ans
- **Créer** des emplacements pour Personnes à Mobilité Réduite (PMR), si besoin
- **Réserver** des places de stationnement adaptées en nombre suffisant et veiller au respect de leur utilisation
- **Mettre** en place une signalétique adaptée dans tous les lieux et bâtiments publics créés
- **Consulter** les représentants d'usagers et organiser des réunions de concertation avec les représentants des associations dans le cadre de nouveaux aménagements immobiliers ou les schémas d'urbanisme
- **Mener** des études et des diagnostics chaque fois que cela est nécessaire
- **Renforcer** la collaboration et la coopération entre les services (service technique, Bureau du Handicap, service ERP, l'Agenda 21...)

7. CULTURE, SPORTS ET LOISIRS



Des loisirs pour les personnes en situation de handicap, du répit pour leurs familles.

1) CULTURE

ACTIONS REALISEES

- Mise aux normes d'accessibilité et de sécurité de nombreux lieux de culture (la Salle des Fêtes, la salle du Cheval Blanc, la salle du Brassin) pour accueillir les personnes handicapées comme actrices et/ou spectatrices.
- Sensibilisation des animateurs culturels et des professeurs de l'Ecole des Arts aux spécificités des différents handicaps
- L'accès gratuit aux accompagnateurs de personnes en situation de handicap aux manifestations culturelles
- Organisation de manifestations culturelles :
 - Montage et diffusion de la pièce de théâtre « **Fichu Serpent!** » avec l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) de Sélestat et le Service de la Culture
 - Présentation d'une pièce de théâtre « **la Différence** » avec la Compagnie Transparence composée de personnes en situation de handicap mental
- Inauguration des expositions :
 - « Le monde en commun » de l'Association des amis et parents d'enfants inadaptés (AAPEI)
 - Fresques citoyennes suspendues dans les différents quartiers de la Ville réalisées avec l'artiste peintre Lakhdaar MAAROUF et les résidents de la Structure d'activités de jour et d'hébergement (SAJH) en partenariat avec les écoles et la Maison du Jeune Citoyen
- Accueil des élèves de classes pour l'inclusion scolaire (CLIS) des Ecoles Exen/Leclerc/Paul Bert, pour le Parcours culturel, séances scolaires et spectacles
- Accueil du SAJH Structure d'Activités de Jour et d'Hébergement) de l'Association des amis et parents d'enfants inadaptés (AAPEI): travail de médiation spécifique, parcours culturel et participation aux actions culturelles avec l'association « Tôt ou T'Art »

OBJECTIFS

- **Mettre** en place des séances de handi-danse pour les personnes en situation de handicap
- **Prévoir** des équipements complémentaires pour le confort d'usage dans les lieux culturels (la boucle magnétique, des panneaux d'information en braille, des pictogrammes etc.)
- **Organiser** des portes ouvertes et des visites dans les associations spécialisées afin de mieux sensibiliser les animateurs et les enseignants culturels à l'accueil et au travail avec les personnes en situation de handicap
- **Former** les intervenants aux spécificités des différents handicaps
- **Sensibiliser** les agents en Langue des Signes Française (LSF) et en Langage Facile à Lire et à Comprendre (FALC)
- **Dresser** l'inventaire des possibilités d'accès aux activités culturelles et les communiquer par voie habituelle (médias, site internet, Schilick Infos...)
- **Prévoir** la mise en place d'une boîte vocale à la Mairie, annonçant les manifestations programmées (N° spécial avec une mise à jour mensuelle)
- **Respecter** la planification des travaux de mise en accessibilité et sécurité des établissements culturels inscrits dans l'Agenda d'Accessibilité Programmé (l'AD'AP)

2) SPORTS ET LOISIRS

ACTIONS REALISEES

- Mise aux normes d'accessibilité et de sécurité d'équipements sportifs et de loisirs (Gymnase des Malteries, Gymnase Charles de Foucault)
- Sensibilisation des animateurs et éducateurs sportifs aux spécificités des différents handicaps
- Organisation de manifestations sportives :
 - Participation des sportifs handicapés à la Course des Brasseurs, portée par le service des sports de la ville en partenariat avec les associations « Les Foulées de l'Espoir » et l'Association des amis et parents d'enfants inadaptés (AAPEI)
 - Action de sensibilisation des élèves au handicap dans le cadre de l'Eco olympiade
 - Accueil des jeunes adultes porteurs de handicap dans la section lutte adaptée du centre régional de Lutte
 - Gymnastique adaptée proposée par l'Association Concordia et l'AAPEI
 - Football pratiqué par les malvoyants avec la section Cécifoot du Sporting Club de Schiltigheim
 - Organisation d'un match France-Allemagne par la section Cécifoot du Sporting Club de Schiltigheim et le service des sports de la ville

OBJECTIFS

- **Respecter** la planification des travaux de mise en accessibilité et sécurité des infrastructures et des équipements sportifs inscrits dans l'Agenda d'Accessibilité Programmé (AD'AP)
- **Permettre** l'accès aux personnes en situation de handicap au nouveau complexe sportif Nelson Mandela (équipements adaptés, signalétique, arrêts et abris de bus, etc.)
- **Favoriser** la formation des animateurs et des éducateurs sportifs pour la prise en charge des personnes en situation de handicap
- **Organiser** des mises en situation dans les clubs
- **Encourager** les associations et les clubs sportifs à mettre en place des référents handicap
- **Organiser** plus de manifestations sportives inclusives
- **Aider** les associations et les clubs sportifs à ouvrir des créneaux horaires pour la pratique régulière d'une activité sportive adaptée aux personnes en situation de handicap
- **Améliorer** la communication avec les associations et les clubs sportifs et adapter les supports (site internet, Schilick Infos)
- **Dresser** l'inventaire des associations et des clubs sportifs proposant l'accès des personnes porteuses d'un handicap à des activités sportives et de loisirs et les communiquer par voie habituelle (médias, site internet, Schilick Infos...)
- **Prévoir** la mise en place d'une boîte vocale à la Mairie, annonçant les manifestations programmées (N° spécial avec une mise à jour mensuelle)

8. EMPLOI ET FORMATION



« Toute personne handicapée a la possibilité d’être intégrée dans une structure de travail adaptée à son handicap. Le travailleur handicapé est avant tout embauché pour ses capacités, ses compétences et son potentiel. Il peut bénéficier d’aides favorisant son insertion professionnelle. »

ACTIONS REALISEES

- Au 1^{er} janvier 2015, 33 agents municipaux en Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) employés par la ville, soit un taux de 8.38%, taux supérieur à la moyenne nationale
- Tous les agents en situation de handicap occupent un poste adapté et sont accompagnés par le bureau du personnel, fortement soutenu par le Fonds pour l’insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) et le Service Protection Sociale-Handicap du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale 67 (CGFPT)
- Sensibilisation de plus de 200 agents municipaux à "l'accueil et au travail avec des personnes en situation de handicap"
- Création du service Mission Emploi de la Ville pour aider et accompagner tous les demandeurs dans leur recherche d’emploi ou de formation
- Organisation de 2 Forums Emploi-handicap en direction de demandeurs d’emploi par le Bureau du Handicap en partenariat avec Pôle Emploi, CAP Emploi, Relais Emploi et Mission Locale :

1600 personnes ont participé et 60 travailleurs handicapés ont été embauchés par des entreprises privées

- Organisation d'un job dating donnant priorité au recrutement des travailleurs handicapés par le Service Mission Emploi de la Ville
- 1 % des crédits municipaux sont octroyés aux entreprises adaptées et aux Etablissements et Services d’Aide par le Travail (ESAT)

OBJECTIFS

- **Continuer** à sensibiliser les agents municipaux à l'accueil et au travail avec des personnes en situation de handicap
- **Inform**er les demandeurs d'emploi en situation de handicap sur les aides, les dispositifs et les formations
- **Développer** les formations diplômantes
- **Travailler** en synergie avec les organismes chargés de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap
- **Créer** des outils adaptés nécessaires à la formation des personnes porteuses d'un handicap
- **Mettre** en place un système de parrainage et de solidarité avec les entreprises
- **Développer** le travail avec les organismes d'insertion professionnelle pour favoriser l'embauche des demandeurs d'emploi en situation de handicap
- **Désigner** un référent emploi dans les organismes chargés de l'insertion professionnelle
- **Organiser** des forums/emploi en faveur des personnes handicapées en partenariat avec tous les organismes chargés du suivi et de l'insertion professionnelle (Pôle emploi, Cap emploi, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers d'Alsace, Intérim, Mission Locale, etc.).
- **Construire** des passerelles entre les travailleurs sociaux, les médecins et les organismes chargés de l'insertion professionnelle
- **Continuer** à allouer des crédits aux entreprises adaptées et aux Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT)
- **Encourager** l'attribution de marchés de travaux ou autres prestations aux entreprises adaptées ou aux ESAT

9. LOGEMENT



Le droit au logement

ACTIONS REALISEES

- L'OPUS 67 dispose de 162 logements adaptés sur 1743 logements, ce qui représente 10 % du parc locatif
- Le Foyer Moderne de Schiltigheim dispose de 104 logements adaptés aux personnes à mobilité réduite et offre à la location des structures adaptées aux personnes handicapées ou âgées
- Information et sensibilisation des bailleurs sociaux via l'Association Régionale des Organismes HLM d'Alsace (AREAL) qui est signataire de la charte et reste conforme aux engagements de la loi 2005
- Traitement de plus de 120 demandes de logements adaptés et adaptables par le Bureau du Handicap, avec le soutien du Centre Communal d'Action Sociale, du service logement insalubre de la ville, du CEP-CICAT, du service HANDILOGIS du Conseil Départemental, de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, du Fonds Départemental de Compensation du Handicap du Bas-Rhin (FDCPH) et des bailleurs

OBJECTIFS

- **Créer** davantage de logements adaptés pour les personnes en situation de handicap
- **Prévoir** un quota de logements adaptés dans tous les nouveaux programmes de logements
- **Dresser** l'inventaire des logements adaptables et adaptés dans le secteur du logement social
- **Lancer** un plan de création de logements adaptés dans le cadre du PLH (Plan Local de l'Habitat)
- **Renforcer** le partenariat et favoriser la concertation entre les différents organismes et services pour améliorer les conditions d'accès au logement pour tous les types de handicaps (Handilogis, CEP-CICAT, la MDPH....)
- **Faire connaître** les aides possibles pour l'accès et le maintien dans le logement (subventions, FSL, FDCPH)

9. AIDES AUX ASSOCIATIONS



ACTIONS REALISEES

- Aides apportées aux associations représentant les personnes handicapées pour développer leurs projets (aides financières, logistiques, techniques, administratives...)
- Sollicitations diverses des associations œuvrant dans le champ du handicap
- Diffusion des informations des associations recueillies lors des colloques, congrès, journées d'étude, forums... par le Bureau du Handicap
- Rencontre avec l'association départementale Groupement des Intellectuels Aveugles ou Amblyopes (GIAA) et le service enfance jeunesse pour l'exposition du Bicentenaire de la naissance de Louis Braille
- Participation au congrès de l'Union Nationale des Associations de Parents, de Personnes Handicapées Mentales et de leurs Amis (UNAPEI) en Alsace, à la semaine de santé mentale, à des forums, à des journées de sensibilisation...
- Aide à l'installation sur la commune et financement de l'Association USM du Bas-Rhin (USM 67)

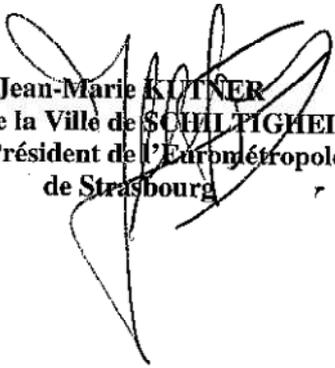
OBJECTIFS

- **Continuer** à favoriser la mise à disposition de salles de réunion ou de la Salle des Fêtes pour des rencontres associatives en faveur des personnes en situation de handicap et de leurs familles
- **Soutenir** les projets et les actions des associations au service des personnes en situation de handicap en mettant à leur disposition les appuis logistiques, techniques, financiers
- **Faciliter** l'acquisition ou la mise à disposition de terrains pour des créations d'établissements sur la ville
- **Susciter**, faciliter et accompagner l'organisation de journées portes ouvertes dans la ville
- **Répondre** aux sollicitations diverses des associations représentatives des personnes en situation de handicap, en particulier dans les domaines de l'information et de la sensibilisation aux handicaps

La présente "Charte" a une validité de cinq (5) ans. Elle prend effet à compter de la date de signature pour se terminer, de plein droit, à la date anniversaire, soit cinq ans plus tard.

SCHILTIGHEIM, le 18 novembre 2017

Signataires-partenaires de la "Charte Ville et Handicap" 2.



Jean-Marie KUTNER
Maire de la Ville de SCHILTIGHEIM
Vice-Président de l'Eurométropole
de Strasbourg

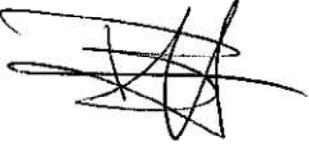


Jean-Luc MARX
Préfet du Bas Rhin

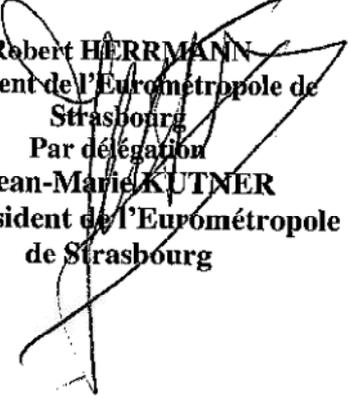
Jean ROTTNER
Président du Conseil Régional
Par délégation
Odile BARREAU
Conseillère Régionale



Frédéric BIERRY
Président du Conseil Départemental
du Bas-Rhin
Par délégation
Michèle ESCHLIMANN
Vice-Présidente du Conseil Départemental
Du Bas-Rhin



Virginie CAYRE
Agence Régionale de la Santé
Directrice Générale Déléguée EST
ARS Grand- Est



Robert HERRMANN
Président de l'Eurométropole de
Strasbourg
Par délégation
Jean-Marie KUTNER
Vice-Président de l'Eurométropole
de Strasbourg

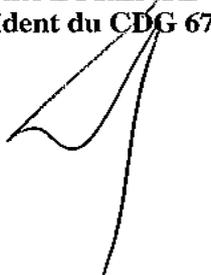
Michèle ESCHLIMANN
Présidente de la MDPH



Jacques BUISSON
Président de la CAF du Bas Rhin



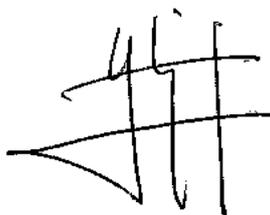
Michel LORENTZ
Président du CDG 67



Anne BALTAZAR
Présidente de l'AGEFIPH Grand Est
Par délégation
Arnaud LEVEQUE
Délégué Régional Adjoint de l'AGEFIPH
Grand- Est



Christophe GLEITZ
Inspecteur de l'Education Nationale



Jean-Pierre ALFONSI
Président de la CARSAT Alsace-Moselle
Par délégation
Isabelle LUSTIG-ARNOLD
Directrice de la CARSAT Alsace-Moselle



Jeanne PINELLI
Présidente du CEP-CICAT



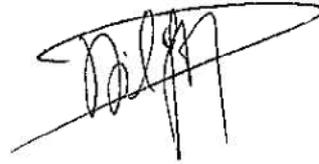
Alain FONTANEL
Président de la Compagnie
des Transports Strasbourgeois
Par délégation
Jean-Michel AUGE
Directeur du développement durable et des
affaires juridiques



Denis RAMBAUD
Président de l'AREAL



Danielle DILIGENT
Présidente de la Régie
des Ecrivains



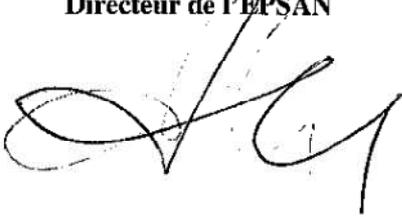
Hubert HEITZ
Directeur du Pôle Emploi



Hubert DRENSS
Président du Relais Emploi
et de la Mission Locale



Daniel KAROL
Directeur de l'EPSAN



André WAHL
Président de l'UR/APEI



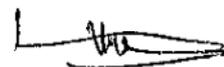
Isabelle SCHEUER
Représentante Départementale
Association des Paralysés de France



Daniel BOUFFIER
Président de la délégation Alsace
du GIAA



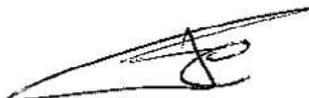
Victor ROOS
Président de la Fédération des Aveugles
Alsace Lorraine Grand-Est



STOLL Jérémy
Président de l'USM 67



HERTZOG
Président de l'UCAS
Par délégation
Edith FOURNAIS
Membre de l'UCAS



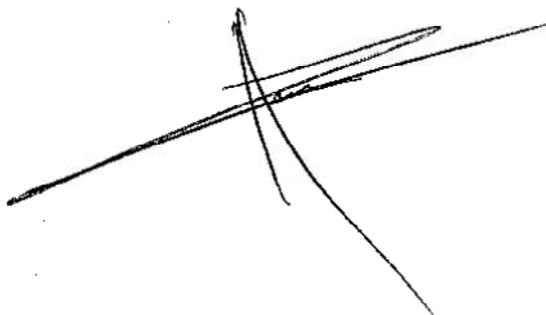
Eric FULLENWARTH
Président de l'ARAHM



Huguette VAETH
Présidente de l'OSCAL



Jérémy BASLEY
Président de DESCLICKS
Par délégation
Anthony PONCE
Secrétaire



Remerciements à toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de la "Charte Ville et Handicap" 2, 2017 – 2022, de la Ville Schiltigheim

Les Adjointes et les conseillers municipaux

- M. Jean-Marie KUTNER, Maire
- Mme Danielle DILIGENT, Vice-Présidente du Conseil Départemental du Bas-Rhin et Conseillère Communautaire
- Mme Myriam KEHRLI, Adjointe au Maire en charge des affaires sociales
- M. JAOUEN Gwenaël, Adjoint au Maire en charge des travaux, des marchés publics et des nouvelles technologies de l'information
- Mme Odile BARREAULT, Adjointe au Maire en charge des affaires culturelles et de la communication
- Mme Patrick HEIWIY, Adjoint au Maire en charge des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative
- M. Fabien BRESSON, Adjoint au Maire en charge des affaires scolaires, de la réussite scolaire, du bilinguisme et du PEL
- M. Pierrick POISBEAU, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, de l'environnement et de l'Agenda 21
- Mme HUCK Patricia, Adjointe au Maire en charge des affaires démographiques et de la petite enfance
- Mme Somhack LIMPHAKDY, Conseillère Déléguée au PEL et relations avec les parents
- Mme Françoise KLEIN, Conseillère déléguée aux Ecoles et à la Petite Enfance

Les associations représentatives du Handicap

- M. Jean Louis MAGY, Association de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (AAPEI)
- M. Eric FULLENWARTH, Président de l'Association Régionale Aide aux Handicapés Moteur (ARAHM)
- M. Bernard PFISTER, représentant de la Fédération des Aveugles d'Alsace Lorraine (AAAL)
- Mme Marie Eléonore SPITZ, membre du Conseil de l'Association des Paralysés de France
- M. Jérémy STOLL, Président de l'Union des Sourds et des Malentendant du Bas-Rhin (USM 67)

Les partenaires

- Mme Frédérique RAUSCHER, Chargée de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés
- Mme Elodie POLITANSKI, Enseignante référente handicap
- Mme Christine VOLLET, Chef de Service de l'UTAMS CUS Nord
- Mme Danielle DILIGENT, Présidente de la Régie des Ecrivains
- Mme Geneviève GOUJON, CTS (Compagnie des Transports Strasbourgeois)
- Mme Nathalie MANGALLON, Conseillère Territoriale Insertion
- Mme Isabelle JORDAN, Responsable secteur à la Mission Locale
- M. Marcel MAGNIER, Membre du comité directeur du Sporting Club de Schiltigheim - Section Cécifoot
- Mme Marie-Lou DE OLIVEIRA, Directrice du Centre Socioculturel du Marais A. SORGUS
- Dr Caroline PHILIPPE, Directrice du CAMSP « Pierre BURGUN »,
- Dr Sami SOLTANI, Chef de Pôle de Psychiatrie Infanto-Juvenile EPSAN

- Dr Magali BLOCH, Médecin au Centre Psychothérapique pour Enfants et Adolescents – Service Infanto- Juvénile EPSAN
- M. Bertrand GIRARD, Cadre de santé au Centre Psychothérapique pour Enfants et Adolescents – Service Infanto- Juvénile EPSAN
- Dr Marie BOUTILLIER, Médecin PMI

Les services municipaux

- M. Antony CAITO, Directeur de cabinet
- M. Pierre FANCELLO, Directeur des Ressources Humaines à la Ville de Schiltigheim
- Mme Isabelle D'INCA, Directrice de la caisse des écoles
- M. Clément FREUDENREICH, Responsable du périscolaire au service scolaire
- M. Michel CAMPANINI, Chef de Service emploi de la Ville
- Mme Zoubida TRIBAK, Cheffe de service social et Directrice du Centre Communal d'Action Sociale
- Mme Sylvie GRUBER, Cheffe de service petite enfance
- Mme Joanne DAUSSY, Directrice Halte-garderie
- Mme Camille LEROY, Service culturel
- Mme Cansever BAKLAN-KECELI, Responsable du Bureau du Handicap et de l'Action Sociale